

BAZOCHES-SUR-HOËNE
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUILLET 2025 – 19H00

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le **deux juillet à dix-neuf heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, 4 rue du Presbytère sous la présidence de Monsieur Jean Lamy, Maire.

Étaient présents : M. Jean LAMY, Maire, Laurent MILLET, Christian DEHAUDT, David RENAUD, Adjoints, MMES Laurence LOUIS, Jocya BOUVIER, Agnès DRONEAU, Nelly TARIN, MM Maurice LEBLOND, Jean Claude PIVARD, Ulysse OLIVIER, François QUATREBOEUFs.

Étaient Absents :

Madame Benoîte VALLIN qui a donné pouvoir à M. David RENAUD.
Monsieur Michel VINSON.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 14 mai 2025.

Le Conseil municipal désigne le secrétaire de séance : M. Christian DEHAUDT.

DÉLIBÉRATION 2025-02-07-01
5-INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
5-2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE À
COMPTER DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2026

Vu l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR : ATDB2503087C du 17 mars 2025 du Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,

Considérant que l'organe délibérant de tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doit être recomposé par arrêté préfectoral l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur un accord local pour une répartition des sièges des conseillers communautaires différente du droit commun,

Considérant la proposition d'accord local qui a été présentée en Conseil communautaire le 22 mai 2025,

Considérant que la répartition ci-dessous a reçu un avis favorable du Conseil communautaire,

	Population 1 ^{er} janvier 2025	Nombre de conseillers Accord local		Population 1 ^{er} janvier 2025	Nombre de conseillers Accord local
Mortagne au Perche	3 857	11	Saint Jouin de Blavou	307	1
Saint Landois lès Mortagne	871	2	Saint Céronne lès Mortagne	249	1
Bazoches sur Hoëne	833	2	Feings	191	1
Soligny la Trappe	633	2	Saint Ouen de Sécherouvre	159	1
Le Pin la Garenne	619	2	Champeaux sur Sarthe	160	1
Saint Hilaire le Châtel	668	2	Bellavilliers	135	1
Mauves sur Huisne	524	2	Corbon	112	1
La Chapelle Montligeon	510	2	Saint Martin des Pézerits	121	1
Courgeot	460	1	Saint Aubin de Courteraie	130	1
Saint Mard de Réno	397	1	Loisail	134	1

Courgeon	351	1	Boécé	125	1
Réveillon	356	1	Parfondeval	104	1
Pervençères	342	1	Montgaudry	99	1
Coulimer	292	1	Saint Germain de Martigny	83	1
La Mesnière	277	1	Saint Aquilin de Corbion	54	1
Villiers sous Mortagne	241	1	Comblot	61	1
			Saint Denis sur Huisne	60	1
50 conseillers					

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE l'accord local pour la composition du Conseil communautaire à compter du prochain renouvellement général

des conseils municipaux en 2026,

MANDATE le Maire pour transmettre cette délibération à la Préfecture de l'Orne.

DÉLIBÉRATION 2025-02-07-02

7- FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DEVIS MENUISERIES EGLISE

Le Conseil municipal prend connaissance de différents devis présentés par les entreprises Gadeyne et Mousset, pour des travaux de remplacement des menuiseries (fenêtres et restauration de la porte côté rue) de l'église, l'entreprise BAILLEUL n'a pas donné suite à la demande de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de la menuiserie Gadeyne pour un montant total de 9 806.00 € HT soit 11 767.20 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2025-02-07-03

7-FINANCES LOCALES

7-2 SUBVENTIONS

DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention émanant de l'école Primaire de Bazoches concernant les voyages scolaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représenté, décide d'accorder pour l'année 2025, une subvention de 10 € par enfant soit 630.00 €.

La dépense est inscrite en section de fonctionnement du budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATION 2025-02-07-04

7-FINANCES LOCALES

7-2 SUBVENTIONS

DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention pour voyage scolaire :

- Mme Caroline VERHALLE, pour son fils Aubin, scolarisé au collège Emile Chartier à Mortagne-au-Perche. Voyage à Londres qui s'est déroulé du 17 au 21 mars 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représenté, vote une subvention de 30 €. La subvention sera versée directement à la famille sur justificatif établi par le collège.

La dépense est inscrite en section de fonctionnement du budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATION 2025-02-07-05
7-FINANCES LOCALES
7-2 SUBVENTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention pour voyage scolaire :
- M. Mme VAN HULLE, pour leurs enfants Romane et Lucas, scolarisés à l'établissement BIGNON à Mortagne-au-Perche.

Voyage en Angleterre pour Romane qui s'est déroulé du 23 au 26 juin 2025.

Voyage en Espagne pour Lucas qui s'est déroulé du 31 mars au 05 avril 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représenté, vote une subvention de 30 € par enfant soit 60 €. La subvention sera versée directement à la famille sur justificatif établi par le collègue.

La dépense est inscrite en section de fonctionnement du budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATION 2025-02-07-06
3 – DOMAINE ET PATRIMOINE
3-5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
CONVENTION AVEC TE 61

Le Conseil municipal prend connaissance de la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux éclairage public concernant le renouvellement de luminaire supérieur à 150w. Fourniture et mise en place de platines LED dans certain luminaire existant et remplacement et pose de luminaire en LED de type Lumada.

La contribution financière s'élève à la somme de 73 695.47 € TTC.

Le montant restant à la charge de la commune, s'élève à la somme de 26 904.69 TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représenté, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

DÉLIBÉRATION 2025-02-07-07
3 – DOMAINE ET PATRIMOINE
3-5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil municipal prend connaissance de la convention de la Fondation du Patrimoine qui a pour objet de définir les conditions et modalités d'attribution d'une aide financière de celle-ci destinée à soutenir le projet de sauvegarde de l'église Saint-Hilaire de Bazoches (Courtoulin).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représenté, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine ainsi que le devis de l'Ateleur Saint-Benoit, architecte à Saint-Pierre-en Auge, pour établir un diagnostic et un relevé de l'église Saint-Hilaire afin de prévoir les travaux de restauration prioritaires. Ce devis s'élève à la somme de 7 207.58 € TTC (devis approuvé en réunion de conseil municipal le 23 octobre 2024).

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fête de Courtoulin aura lieu le dimanche 24 août.
- M. David RENAUD informe le Conseil Municipal que la journée du Patrimoine aura lieu le 21 septembre et que l'Église de Courtoulin sera ouverte le dimanche, la commission culture se réunira prochainement pour préparer cette journée.

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un agent du restaurant scolaire a donné sa démission pour le 1^{er} septembre prochain et qu'il a reçu une candidature pour son remplacement.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de de M. ANDRILLON (Association du relais radioamateur du pays e l'Aigle) suite au versement de la subvention 2025 ainsi que celui des Randonneurs du Perche.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Mme HAMELIN Christine remplacera M. DIVAL Edgard au foyer social du Paradis.
- Monsieur David RENAUD informe le Conseil municipal que le Relais Petite Enfance a repris ses ateliers le jeudi de 9H15 à 11h30 avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent. La nouvelle responsable du Relais Petite Enfance est Mme Barbara THOMAS.
- Mme Nelly TARIN informe le Conseil municipal qu'elle quitte la commune pour des raisons personnelles et professionnelles.
- M. Maurice LEBLOND rend compte de la fête de Bazoches, bilan très positif.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un photographe professionnel est installé sur la commune et se nomme M. Orion GRONDIN.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

MERCREDI 24 SEPTEMBRE à 19H00

À BAZOCHES-SUR-HOËNE, LE 04/07/2025

Le Maire, Jean LAMY



Le secrétaire de séance, Christian DEHAUDT.

